

Le Saint Bleu

Légende, folklore et petite histoire

Entrez dans le cimetière, par la grande porte s'il vous plaît, l'affaire en vaut la peine.

Prenez l'allée du milieu gauche, dans l'angle près de la rue, vous apercevez une tombe toute simple surmontée d'une croix en fonte typique du XIXe siècle et bordée de quelques vieilles touffes de buis.

Pauvre petite tombe anonyme qui n'attirerait nullement l'attention du passant, voire du pèlerin, si vous n'y trouviez ce qu'on est tenté d'appeler des ex-voto composés par un certain nombre de crucifix de type funéraire et de quelques statuettes religieuses : vous êtes devant la tombe du « saint Bleu ».

Notre saint local a sa légende qui, comme toutes les légendes, doit en principe reposer sur un fait authentique.

Contons donc d'abord la légende et nous nous efforcerons, ensuite, de retrouver son support historique, si support il y a.

Au préalable il est bon de préciser, pour éviter toute ambiguïté, que les différents membres du clergé local, qui autrefois, interrogés sur le caractère de cette légende, ont toujours émis les plus expresses réserves.

Le « saint Bleu » ne serait autre qu'un soldat républicain, plus précisément un volontaire parisien tué par des paysans dans le bas de la côte de la Bouvraie, et ce à coups de pelle. Ce fait remonterait à l'époque des guerres de la Vendée et de la Chouannerie, donc entre 1793 et 1800. Fait banal à l'époque qui aurait immédiatement immanquablement sombré dans l'oubli si un fait assez extraordinaire ne s'était produit : notre petit soldat, au lieu de reposer tout simplement dans la paix des braves, s'entêtait à crever l'écorce terrestre de son doigt obligatoirement pointé vers le ciel, et ce malgré de multiples tentatives pour remettre les choses en ordre.

L'opinion publique, alertée, canonisa sans autre forme de procès notre gaillard, ce qui permit à ce dernier de dormir en paix et de laisser son index tranquille.

Vu la couleur de son uniforme, on l'appela tout simplement le « saint Bleu ».

Comme tous les saints locaux ont des pouvoirs spéciaux, on lui attribua, pourquoi ? allez-y voir, le don de faire marcher les enfants. Il ne s'agissait en l'occurrence que des bons gros joufflus, bien plantés, qu'une flemme aiguë empêchait de décoller prématurément. Un petit

rituel s'institua donc : le plus clair consistait à présenter le « poupard » devant la tombe de notre saint. Cérémonie qui, s'accomplissant discrètement, supposait une assistance réduite. Généralement c'étaient les grand-mères « les marraines » qui se chargeaient de l'affaire, auxquelles se trouvait adjoint, par la force des choses, l'un des « pépés » chargé de coller la jument dans les brancards et de descendre toute la « louée » au bourg, au rythme bringuebalant de la carriole.

N'allez surtout pas croire que la clientèle de notre saint était exclusivement paysanne. De bonnes familles habitant le bourg d'Ingrandes, que depuis des temps immémoriaux on appelait ville d'Ingrandes, succombaient à la tentation avec un égal succès, notre saint ne manifestant aucune tendance ségrégative, bien au contraire, ce qui est la moindre des choses en pareille matière. Devant la tombe le moment fort de la cérémonie consistait à rouler le poupon, non pas sur la tombe, trop encombrée pour ce genre d'exercice, mais sur le passe-pied jouxtant celle-ci.

Et puis quelque temps après, notre petit bonhomme partait le plus naturellement du monde pour la plus grande joie de sa maman, doublée dans certains cas d'une plus ou moins secrète satisfaction de voir son chéri battre d'une bonne quinzaine de jours le petit cousin germain dans l'art difficile de marcher droit dans la vie. De là des difficultés qui échappaient au pouvoir et à la compétence de notre saint, celui-ci tant, ainsi qu'on la vu, hautement spécialisé.

Il ne restait plus qu'à manifester sa reconnaissance au saint Bleu en déposant sur la tombe des ex-voto évoquant plus spécialement le miracle obtenu et consistant en brassières et surtout des boutons, sacrifice facile en ce qui concerne ces derniers puisque notre miraculé entraînait dans l'ère plus onéreuse des godasses. Ces surplus vestimentaires étaient accrochés à la croix. tous les ans, à la Toussaint, les ingrandais fleurissaient les tombes familiales, pieuse coutume toujours en vigueur, destiné à honorer la mémoire d'êtres chers et qui, dans certains cas, vu l'abondance des floralies, permettait d'en fiche plein la vue aux voisins, tout au moins autrefois. dès la veille, le fossoyeur, en donnant le coup de râteau final, ne manquait pas de débarrasser la tombe du saint Bleu des ex-voto plus ou moins altérés par les intempéries, ce qui, faisant place nette, permettait l'accomplissement de nouveaux miracles et le dépôt de nouveaux ex-voto.

Ainsi nos grands parents nous contaient cette légende, d'ailleurs fort connue à Ingrandes et alentours.

Une autre version avait cours dans le pays. Plus de soldat républicain, mais un bon jeune homme originaire de Villeneuve, petit village percé sur les coteaux, qui aurait été victime des contre-révolutionnaires, soldat ou pas nous sommes tout de même dans les républicains, donc dans les bleus.

En ce qui concerne cette deuxième version, nous renvoyons le lecteur au post-scriptum final. Que les gens de Villeneuve n'en prennent pas ombrage, l'histoire de leur village est déjà bien assez riche comme cela, n'ont-ils pas bien à eux leur homme célèbre : Jean-Jacques Rousseau, ou l'homme sans reproche qui dort son dernier sommeil dans le petit pavillon dominant la route, sous un dallage de « pierres ardoisines », et don un jour il faudra bien essayer de retrouver l'histoire.

La légende tant ainsi couchée noir sur blanc, cherchons dans les archives locales les indices qui pourraient nous mettre sur la piste de notre saint local.

Mars 1793

La patrie est en danger. De nombreux bataillons de volontaires filent vers les frontières, en chantant paraît-il « allons enfants... formez vos bataillons... marchons, marchons ». Malheureusement pour la convention, tous les enfants ne marchent pas. Les gars de la région, tant au nord qu'au sud de la Loire, boudent les bataillons, forment des Compagnies paroissiales et proclament hautement insolemment leur intention de « dévorer la nation ». Pour les messieurs de Paris qui, comme d'habitude, dirigent la France, il ne s'agissait là que d'un simple accident de parcours et qu'une promenade militaire d'une quinzaine de jours mettrait ces « paysans en sabots à la raison ».

12 mars 1793

L'insurrection éclatait à St Florent le Vieil, provoquant un afflux de réfugiés à Ingrandes.

Dès le 11 mars, avec 24 heures d'avance, les gens de Montrelais, réunis dans l'église pour le fameux tirage au sort, déchiraient les décrets et, collant au mur le maire Martin, en lui faisant siffler aux oreilles leurs gourdins, lui arrachaient le serment « d'être fidèle à ses concitoyens et de ne jamais être un traître », serment qu'il prêta avouait-il « pour la conservation de ses jours ».

Dès potron-minet le lendemain 13 mars, le maire réunissait en sa demeure à la rue du Fresne les officiers municipaux et procureur de la commune, pour approuver le procès-verbal concernant les événements de la veille et demandait au département de Nantes «qu'il prenne en considération l'état désolant où il se trouve, les bons citoyens étant sans armes et par conséquent dans l'impossibilité de faire exécuter aucune loi s'ils ne sont pas appuyés de la force convenable, surtout étant voisin des mines de Montrelais où le rassemblement non seulement des ennemis de la révolution, mais encore des brigands, etc.».

La ville d'Ingrandes se trouve, de par sa situation géographique, transformée en place de guerre avec tous les attributs que cela suppose.

Autrefois on faisait les processions avec ce qu'on avait de monde, les promenades militaires étant soumises aux mêmes impératifs les patriotes locaux se trouvèrent fort dépourvus. alors on battit la générale, on mobilisa le ban et l'arrière ban, on fit appel aux voisins, bref on racla les fonds de tiroirs. les gardes locales, pourtant classées stationnaires, furent déclarées itinérantes. Ingrandes pour sa part contribua à la constitution de la 2ème division de l'armée de l'Ouest dite armée de la rive droite de la Loire, en fournissant 12 gardes nationaux, 40 à 50 sapeurs et toute la marine (mariniers et bateaux).

Dès le 14 mars arriva à Ingrandes un détachement de 350 gardes nationaux du district d'Angers envoyé par le colonel Gauvilliers, promu officieusement général pour la circonstance, renforcé par un détachement de cavalerie distrait du dépôt d'Angers et commandé par Boizard. Le district de Segré envoie sa légion de gardes nationaux forte de

600 hommes qui, partant de Candé sous les ordres de Charlery de la Guibertais arrive le 23 mars à 5 heures du soir à Champtocé où tout ce monde passe la nuit ; la moitié de l'effectif est envoyé à Saint-Germain des Prés, l'autre moitié et la cavalerie restant à Champtocé.

Le 24 toute la légion est à Ingrandes et part immédiatement au nord, à Lasseron notamment où à une heure de l'après-midi, après un bref combat contre un poste de brigands composé d'une trentaine d'hommes, 4 ou 5 de ces derniers sont tués et 9 faits prisonniers. Retour à Ingrandes pour le coucher où, déclare Charlery « nous avons été très mal vu la grande quantité de monde qui y est ».

Et puis arrivent des détachements de volontaires d'Indre et Loire (cantons de Luynes, Mettray, Saint-Etienne, Saint-Symphorien), de la Sarthe (Sablé et Château du Loir), d'Ile et Vilaine, même une compagnie franche de cavaliers de ce dernier département.

Toute cette petite armée est composée d'unités militarisées. Pour donner plus de tonus à ce corps de bataille, on décide d'y adjoindre quelques troupes régulières, décision judicieuse mais difficile à réaliser. La Convention, au début pour combattre les rebelles, n'a pu distraire de son effort de guerre extérieure que la 35ème légion de gendarmerie cantonnée aux Ponts de Cé et placée en réserve. Cette unité d'élite s'enorgueillissait de comprendre dans ses effectifs des vainqueurs de la Bastille.

Le 29 mars un détachement composé de gendarmes sans culotte part des Ponts de Cé et arrive le 30 à Ingrandes. Ce qui permettra à ces défenseurs du trône d'aller quelques semaines plus tard se faire remarquablement claquer la figure par le général de la Rochejaquelein, commandant justement ces fameux paysans en sabots.

Le premier combat auquel furent confrontés les volontaires nationaux stationnés à Ingrandes fut celui qu'ils livrèrent contre les poux. Le 2 avril, les volontaires d'Indre et Loire écrivaient d'Ingrandes au district d'Angers : « absents depuis le 17 mars de nos foyers, nous sommes dépourvus de linge, rongés par la vermine et nos armes ne valent rien, les cartouches sont trop petites pour entrer dans la moitié des fusils, au nom de l'humanité nous demandons à être renvoyés dans nos foyers ». Etaient jointe à cette lettre une pétition d'une vingtaine de femmes de ces nationaux demandant le retour de leurs chers époux. La République leur promit dans un avenir proche deux permissions et leur envoya immédiatement 14 liquettes en tout et pour tout.

Ces pouilleux, le 23 avril suivant, se firent massacrer sur place dans les boucles de l'Erdre, près de Beaupréau, partageant en cela le sort des canonniers du bataillon d'Eure-et-Loir qui, auparavant, avait eu l'ultime satisfaction, si satisfaction il y a, de faire cracher à vue leur fameux Gribeauval.

La promenade militaire initialement prévue pour une durée de quinze jours ayant commencé à mi-mars 1793 se termina pratiquement... en 1800, les Blancs et les Bleus ayant, pendant cet intervalle, joué de multiples et sanglantes prolongations.

Ce prologue, semble nous éloigner de notre saint Bleu ? Pas du tout, car nous sommes au cœur de la question.

Puisqu'il est avéré que des milliers de volontaires nationaux transitèrent par Ingrandes, il n'y a rien d'impossible à ce que l'un d'entre eux soit resté définitivement chez nous, là-bas au fond du cimetière. Et il ne serait pas le seul, la lecture des archives d'état-civil d'Ingrandes

révèle que 14 volontaires furent inhumés dans un cimetière, liste incomplète puisqu'elle ne comprend que ceux décédés de maladie au bourg, sans compter tous ceux qui furent tués dans les multiples combats qui ensanglantèrent la région et que l'armée portait sur ses états de perte, sans en référer à l'administration civile. 14 pauvres gosses dont le plus jeune avait 15 ans et le plus âgé 26, originaires de tous les coins de France.

Le 20 mars 1793 était même inhumé un volontaire démuné d'état-civil. Avec quelques vraisemblances on pourrait prétendre qu'Ingrandes a possédé son soldat inconnu, mais de là à prétendre qu'il s'agit d'un fait, c'est une autre affaire. D'autres documents prouvent que différents bataillons de volontaires parisiens ont bien transité ou même séjourné parfois longtemps à Ingrandes.

Des esprits chagrins feront immédiatement remarquer qu'autrefois les cimetières étaient situés auprès de l'église, ce qui est vrai notamment pour Ingrandes. C'est oublier que Louis XVI signe le 10 mars 1776 une déclaration concernant les inhumations dont l'article 7 précise que « les cimetières qui, placés dans l'enceinte des habitations pourraient nuire à la salubrité de l'air, seront portés autant que les circonstances le permettront, hors de ladite enceinte ». Cette déclaration est portée à la connaissance des fidèles par Jacques de Grasse, évêque d'Angers et surnommé par son clergé « de Grasse Matinée », en juillet de la même année.

Cette nouvelle réglementation comme d'habitude souleva dans les paroisses angevines une véritable levée de boucliers basée sur la charge insupportable que représentait le transfert des cimetières, le tout étant étayé par des expertises prouvant la parfaite salubrité du cimetière urbain.

Nos ancêtres furent plus sages et plus dociles. Le cimetière joignant l'église fut abandonné et remplacé par un nouveau cimetière situé à l'emplacement du cimetière actuel, ayant exactement la même longueur et dont la largeur atteignait approximativement l'actuelle croix centrale. L'abbé Juste Cailliot, curé de Champtocé commis par une ordonnance de monseigneur l'évêque d'Angers en date du 14 mars 1785, procéda à la bénédiction « dans toute son étendue » et avec le cérémonial ordinaire en pareil cas du nouveau cimetière, le 18 mars suivant en présence du clergé paroissial.

L'ordonnance épiscopale portait « interdiction de l'ancien cimetière et qu'il demeurera néanmoins clos pendant le temps nécessaire pour la consommation des corps qui y reposent, pour après ledit temps les sieurs, curés et habitants de ladite paroisse se retirer pardevant monseigneur l'évêque, à l'effet de statuer pour l'emploi dudit ancien cimetière, dans lequel elle défend de faire dorénavant aucune inhumation et ordonne qu'elles seront toutes faites dans le nouveau à partir de ce jour au moyen de la bénédiction par nous faite d'iceluy ».

Les archives municipales conservent le plan dressé lors du premier agrandissement de cimetière en 1865 où figurent les tombes qui sont numérotées. Et la tombe portant le numéro 1, située à l'emplacement qui nous intéresse, porte la mention « Saint Bleu ». Les recherches se seraient arrêtées ici, si le hasard n'avait fait surgir des registres jaunis différents renseignements qui permettent d'avancer un peu plus dans notre quête.

Le II Messidor (20 juillet 1794) le commandant de la place d'Ingrandes ayant appris par la rumeur publique que Jeanne Reverrier, femme Batard résidant au Fresne, commune de Montrelais, qui a toujours été d'un parti décidé pour l'aristocratie sacerdotale, que pour sa

conduite et ses agissements a été traduite par un mandat d'arrêt au district d'Ancenis, revenue chez elle elle n'a pas donné de preuve d'un meilleur civisme, c'est ce qui la fait suspecter d'être comprise dans l'assassinat d'un volontaire qu'elle a conduit hier dans la campagne, qui fut assassiné en sa présence, c'est pourquoi je requiers que la conduite de cette femme soit éclairée par le Comité de surveillance des suspects d'Ingrandes, qu'elle soit envoyée par la force armée au district d'Ancenis.

Le même jour le commandant du 7ème bataillon du Jura adressait au même Comité la plainte ci-après littéralement rapportée :

« Aux membres composant la Comité de surveillance de la commune d'Ingrandes.

D'après le rapport qui m'a été fait, que dans la journée d'hier l'après-midi, le citoyen Benoît Jamin, caporal de la 1ère compagnie de mon bataillon, aurait accompagné une citoyenne de cette commune à Eclerc (la haie claire ?), qu'à son retour soi-disant il aurait été enveloppé de Chouans qu'ils l'auraient assassiné. Mon devoir m'a obligé d'y faire partir la troupe ce matin, ce sur leur rapport il est constant qu'ils ont vu ledit caporal sur la route vis-à-vis Eclerc (la haie claire ?), mort lui ayant reconnu plusieurs coups de sabre et d'autres meurtrissures pouvant provenir de coups de pierre, muni de toutes ses hardes ce qui donne à présumer que ce ne sont point des Chouans. La patrouille peut s'assurer et saisir de l'assassin a pris sur elle d'arrêter et de conduire dans la prison plusieurs habitants de cette commune.

Je vous invite citoyens a vouloir bien prendre le fait en main pour interroger non seulement ces habitants mais encore les deux jeunes filles arrêtées et la citoyenne Batard de part et d'autre, vous preniez les mesures qui vous paraîtront convenables. Salut et fraternité.

Signature illisible.

Ingrandes le 2 Messidor, 2ème année républicaine. »

Le même jour le Comité de surveillance constate que la citoyenne Reverrier n'habite pas Ingrandes et en conséquence la renvoie devant la municipalité de sa commune d'origine, soit Montrelais. Mais envoie devant le tribunal révolutionnaire d'Angers le dénommé Bréheret, agent national de la commune de St-Sigismond où a été perpétré cet assassinat.

On ne peut s'empêcher, en lisant ce texte, de faire certains rapprochements avec la légende du Saint Bleu. Ici il s'agit d'un volontaire parisien tué au bas de la côté de la Bouvraie à coups de pelle, là d'un volontaire jurassien assassiné à Haie Claire (dans la même direction et à 1700 mètres de la Bouvraie) à coups de sabre et de pierres. Poursuivant les vérifications, force nous est de reconnaître qu'aucun acte d'inhumation dans le cimetière d'Ingrandes n'a été dressé pour le volontaire jurassien. Peut-être a-t-il été enterré dans le cimetière d'Ingrandes sans autre formalité. De là à conclure que nous tenons l'état-civil de notre saint local, il y a un pas à franchir que rien ne peut justifier. Nous en resterons donc là après avoir tout de même démontré la vraisemblance de l'inhumation dans cette tombe d'un soldat républicain.

Avant de terminer, il est curieux de constater que le besoin de faire marcher prématurément les enfants était à l'époque assez répandu dans la région.

Sur la route qui part du pont de chemin de fer, dit du Mortier, commune de Montrelais, pour rejoindre la route nationale 23, sur la gauche en montant vers le nord, à la hauteur du troisième champ il existait autrefois un calvaire au pied duquel aurait été inhumé un Chouan. Les jeunes maman amenaient leurs enfants demandant à Dieu de les faire marcher. Les habitants prétendaient qu'elle était hantée et s'abstenaient de passer la nuit tombée devant cette croix. Il est vrai que ce calvaire était dénommé Croix du Cul de Bouc, avec un nom pareil tout était possible.

Bleu ici, blanc là, et comme nous sommes voués au tricolore on aurait tendance à regretter l'absence de rouge, cette belle couleur sang. Mais le rouge est partout. fouillez les archives vous y trouverez de multiples précisions sur les batailles, coups de main, massacres et assassinats qui ensanglantèrent notre région à cette époque. Reportez les indications sur une carte, elle sera maculée. Où ? mais partout : à Montrelais, à la Peignerie, à la Hercière, à la Breslière, à Ingrandes, dans le chemin de la Combaudière, à la Riottière, à la Charbonnerie, à la Haie-Claire, à Villeneuve, le Chêne, Benit, le Haut Rocher, à Champtocé et autres lieux.

Finalement on peut se demander s'il est bien utile d'invoquer ces vieilleries qui n'intéressent personne. Personne ? pas si sûr, à une Toussaint récente la tombe du Saint Bleu était décorée d'une potée de chrysanthèmes, et avant d'apposer le point final à cette note déjà trop longue, son auteur pris d'un ultime scrupule, se rendit dans le cimetière d'Ingrandes et constata l'existence sur la tombe du Saint Bleu d'une magnifique gerbe de glaïeuls dont la fraîcheur des fleurs attestait le dépôt récent. Pour tout dire il faudrait connaître la qualité des dépositaires de pieuses offrandes, mais là nous entrons dans un domaine où la discrétion s'impose.

Post-scriptum

En ce qui concerne la version du bon jeune homme de Villeneuve, il est vraisemblable qu'une confusion s'est produite dans la mémoire collective de nos ancêtres.

Un fait dramatique, courant pour l'époque, s'est effectivement produit à Villeneuve le 24 Thermidor an III (11 août 1795). Dès le lendemain, 25 thermidor, la municipalité ingrandaïse expédiait une lettre circonstanciée au procureur syndic du district d'Angers qui, le 29 du même mois, la répercutait au général commandant le secteur. Il vaut mieux la citer intégralement, toutes transpositions atténueraient ce témoignage, non seulement sur le fait lui-même, mais sur l'époque.

« Liberté, Egalité, Fraternité.

Ingrandes, 25 thermidor l'an III de la République française une et indivisible.

Les officiers municipaux de la commune d'Ingrandes au procureur syndic du district d'Angers.

Citoyens,

C'est avec douleur que nous t'apprendrons, encore un nouveau malheur arrivé dans notre commune. L'indiscipline de la troupe occasionnera toujours, tant qu'elle durera, de pareils incidents.

Hier 24 du courant, plusieurs bataillons de la 90ème demi brigade étaient logés à Ingrandes. Dans l'après-midi du jour plusieurs volontaires sortirent, malgré les défenses, au-delà des postes pour aller piller à la campagne et particulièrement trois ou quatre furent au village de Villeneuve, entrèrent dans les jardins où ils ravagèrent les fruits et tout ce qui y était, lorsque la propriétaire de ces fruits et fermière du lieu, intervient pour les empêcher de dévaster ainsi son jardin ; elle leur dit de s'en aller ou que sans quoi elle viendrait se plaindre à leur commandant d'Ingrandes. A cette déclaration, aussi juste que raisonnable, les volontaires se fâchèrent, l'approchèrent et la sabrèrent sur le cou et les épaules, en un mot la tuèrent et s'en furent à leurs loisirs. Le mari de cette femme était alors à sa métive ; de sorte que personne n'est venu nous avertir de ce fait pour que nous eussions fait les recherches convenables en pareil cas. Nous ne l'avons appris que ce matin, après toute la troupe partie, par le bruit public qui s'en est répandu ici, ce qui a été promptement confirmé par le cadavre de cette malheureuse ainsi massacrée, qu'on a apporté, enterré au cimetière de ce lieu. Cette femme est l'épouse du citoyen Jean Joubert, honnête journalier cultivateur de cette commune et qui certainement n'a jamais donné lieu au moindre soupçon sur lui pour aucun fait contre-révolutionnaire, il s'en faut beaucoup.

Nous avons aussi peine ici à contenir le soldat passant ; il fait diable dans beaucoup de maisons et se fait donner en menaçant et de force plus qu'il ne lui est dû. Enfin en sortant d'Angers il dit qu'il se regarde en pays de Chouans jusque Nantes, et sous ce prétexte il prétend avoir le droit (et il le fait bien souvent) de tout piller de tout égorger de sorte que si on n'y apporte pas bientôt remède en le forçant à la subordination, nous serons victimes de ses brutalités ; notre pays, pour récompenses de son civisme, qu'il a constamment montré et soutenu depuis la révolution, sera sacrifié et égorgé, cependant le règne de la justice est venu et il est temps que les généraux et les commandants prennent des moyens pour arrêter toutes ces atrocités si injustement commises par la troupe.

Nous vous invitons, Citoyens, à en écrire à ceux qu'il appartiendra pour qu'ils aient à prendre les mesures convenables à cet égard.

Salut et fraternité.

Suivent les signatures des membres de la municipalité ».

A cette époque les Chouans, malgré toutes les patrouilles effectuées par les colonnes mobiles républicaines, exerçaient un contrôle quasi absolu sur toute la campagne située au nord de la route d'Angers à Nantes. L'arme qu'ils employaient avec une réelle efficacité était le blocus de tous les vivres dont les Ingrandais avaient le plus urgent besoin, notamment les grains et la farine. Le 18 thermidor l'an III (5 août 1795), d'après le rapport de la municipalité d'Ingrandes : « les Chouans ont fait publier hier aux messes de Sigismond et de Villemoisson sous peine de la vie de ne plus battre de grain plus que pour leur provision et à mesure de leurs besoins. Sous les mêmes peines, de prendre aucune charree dans Ingrandes ou ailleurs comme aussi que le premier qui serait trouvé porteur de la moindre provision à Ingrandes ou ailleurs serait fusillé de suite. Nos ennemis n'ayant d'autres buts que de nous

prendre par la famine etc. » Suit la demande d'envoi d'un complément de cinq à six cents soldats. C'était l'illustration de ce quatrain chanté par les Vendéens :

« Vous crèverez dans vos villes

« Maudits patauds

« Tout comme des chenilles

« Les pattes en haut »

Les Ingrandais crevaient littéralement de faim et les volontaires nationaux aussi. Ces derniers étaient souvent sans pain trois, quatre et même une fois cinq jours et sans bois de chauffage en hiver. François-Yves Besnard, dans son ouvrage « Souvenirs d'un nonagénaire » relate : « qu'il a eu l'occasion de remarquer à diverses reprises, pendant la guerre de Vendée que, tandis que tous les citoyens pouvaient à peine se procurer les subsistances les plus indispensables, les officiers supérieurs se trouvaient aussi largement approvisionnés que dans les circonstances les plus pacifiques ». C'était le cas à Ingrandes. Le 21 septembre 1793, Pierre Chaignon, est traduit devant le Comité de surveillance des suspects d'Ingrandes pour l'histoire de propos inciviques. La pêche et la chasse étaient formellement interdites. Malgré cela Pierre Chaignon avait passé la nuit du 20 au 21 à la pêche dans la prairie Bruneau. faute dont il fut immédiatement absout quand on sut qu'il avait agi ainsi sur les sollicitations pressantes d'un aubergiste qui avait absolument besoin de poisson pour la table du général.

Des volontaires, dans leur quête pressante de nourriture, faisait preuve d'ingéniosité. Entrés de force chez les particuliers, ils tiraient des coups de fusil dans les cheminées avec l'espérance que les balles couperaient les ficelles retenant les jambons pendus très haut dans le conduit de fumée et ainsi camouflés. Les exactions des soldats républicains trouvent un commencement d'explications dans cet état de fait. Les menaces des Chouans n'étaient pas vaines. Le 13 Vendémiaire an III (4 octobre 1794) deux filles d'Ingrandes comptant probablement fléchir les Chouans revenaient de chercher du grain. On retrouva leur cadavre au carrefour situé près de la Commanderie du Temple de Villemoisin, assassinées nous dit le texte.

Le blocus pratiqué par les Chouans dépassait le cadre du ravitaillement. Les Républicains s'efforçaient de maintenir coûte que coûte la production des Mines de Montrelais, le charbon qui en était extrait alimentant les arsenaux notamment celui d'Indret près Nantes, spécialisé dans la fonderie de canons et ceci malgré de multiples défections parmi les mineurs dont un grand nombre avait embrassé le parti de la Vendée, fille de la Chouannerie. Le 24 Prairial An II (12 Juin 1794) « sur les trois heures du matin les Chouans surprennent le poste qui était établi aux Mines, ont tué une partie de ceux qui les gardaient ont mis le reste en fuite et ont incendié plusieurs des bâtiments nécessaires à cet établissement dont la perte serait inappréciable pour la République ».

Tous les faits ci-dessus relatés ne sont que quelques exemples pris presque au hasard dans les rapports envoyés par la municipalité ingrandaise au district d'Angers. On imagine facilement la situation des campagnards résidant à la limite de la route d'Angers à Nantes ; continuellement sur le qui-vive parce que pris entre deux feux.

Comme tout se termine en France par des chansons, nos ancêtres n'y manquèrent pas. si le texte est perdu, le refrain nous est parvenu :

« Housas et galapias qui mangeraient

« Le firmament et la Convention »

La rédaction de ce refrain étant un peu sibylline, quelques précisions sont nécessaires pour apprécier toute la saveur de ce texte :

- les housas n'étaient autre que les hussards, soldats de cavalerie légère chers à Westermann, ex noble Général républicain qui sévit dans la région, grand sabreur qui se vantait dans une lettre adressée à la Convention de « n'avoir pas un prisonnier à se reprocher ».

- galapias : terme de patois équivalent à batteur d'estrade, la meilleure traduction est le mot failli-gars employé encore récemment dans la région, ces différents termes s'appliquaient aux Chouans.

- firmament égal ciel, symbolisant l'idéal défendu par les contre-révolutionnaires.

- convention : équivalent de la Nation, notion également chère aux Républicains.

C'est un aveu explicite d'un ras le bol quasi généralisé. Ainsi en était-il de la vie journalière à cette époque et dans notre région.

C'est un sanglant hiatus dans ce que nos modernes et nostalgiques rétros appellent le bon vieux temps.

Jean Ménager